



Sources d'identité de confiance :

passport (tous pays),
carte nationale d'identité (zone Euro),
titre de séjour définitif (biométrique),
acte de naissance, livret de famille (enfant)
dispositif numérique d'identification agréé.



**Attention : la carte vitale
n'est pas un document
d'identité !**



Si besoin, faites rapidement
corriger vos documents
d'identité auprès de l'état civil
de votre commune

Utiliser le bon
dossier médical



Ici, on enregistre
votre identité INS
pour sécuriser
votre prise en charge.

Pourquoi est-ce
important ?

**LA BONNE IDENTIFICATION DES DONNEES DE
SANTE CONDITIONNE LA SECURITE DES ECHANGES
D'INFORMATIONS ENTRE PROFESSIONNELS
TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SANTE**

Passer les bons
examens



Réaliser les
bons soins



Partager les bonnes
informations



Recevoir le bon
traitement



Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour chaque rendez-vous avec un professionnel de santé.